

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Valide du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ATTESTE QUE

LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU CONTREFORT

offre un service de transport effectué par un conducteur bénévole conformément
à la *Loi concernant les services de transport par taxi* (chapitre S-6.01)

Lynne Jobin

Lynne Jobin, sous-ministre adjointe
Direction générale des services sociaux

Santé
et Services sociaux
Québec

